

[Comment participer ? \[1\]](#)

*/

PARTICIPER, C'EST AVANCER !

QU'EST-CE QUE LE BUDGET PARTICIPATIF ?

Le budget participatif permet à chaque Garennois de 18 ans et plus de participer personnellement au développement de La Garenne. Pour être retenu, un projet devra répondre à un besoin précis, s'inscrire dans un budget de 100 à 50 000 €, représenter de l'investissement, ne pas impliquer de frais de fonctionnement et être précisément localisé. Il devra également être de compétence municipale. Au total, la Ville budgètera 150 000 € pour permettre d'accepter le maximum de propositions.

COMMENT PARTICIPER ?

À partir du 8 février, vous pourrez déposer librement vos idées pour améliorer le cadre de vie garennois en vous connectant sur le site internet dédié : <https://lgc.projetsdemaville.com/> [2]

Pour cela, vous devez créer votre compte en cliquant sur l'onglet « M'inscrire » (en haut, à droite) et renseigner votre nom, prénom, pseudonyme, adresse de courriel et mot de passe.

Pour être informé des nouveaux contenus publiés, vous avez la possibilité de recevoir, une fois par jour, des notifications par courriel.

COMMENT ONT LIEU LES VOTES ?

- Étape 1 : L'administrateur retire les projets non soumis au vote (projet non-sélectionné) de la plate-forme.
- Étape 2 : L'administrateur publie les projets soumis au vote.
- Étape 3 : Un utilisateur disposant d'un compte peut ensuite voter (de façon anonyme) pour le ou les projets de son choix.

QUI PEUT PARTICIPER ? QUI PEUT VOTER ?

Les Garennois âgés de plus de 18 ans peuvent déposer leur projet sur le site dédié et / ou voter pour leurs projets préférés.

LES DATES À RETENIR

Du 8 février au 31 mars : les projets sont déposés sur le site internet dédié (<https://lgc.projetsdemaville.com/>) [2] ;

- En avril : la recevabilité de l'ensemble des projets déposés est étudiée par les services techniques de la Mairie et le Conseil économique social et environnemental local ;
- En mai : les Garennois seront invités à voter pour leur projet préféré ;
- En juin : les résultats seront proclamés au cours d'une cérémonie à l'Hôtel de Ville (sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire). Les 3 lauréats se verront remettre un prix.

DU 8 FÉVRIER AU 31 MARS 2021

Je dépose mon projet

AVRIL 2021

Étude des projets

MAI 2021

Je vote pour mes projets préférés

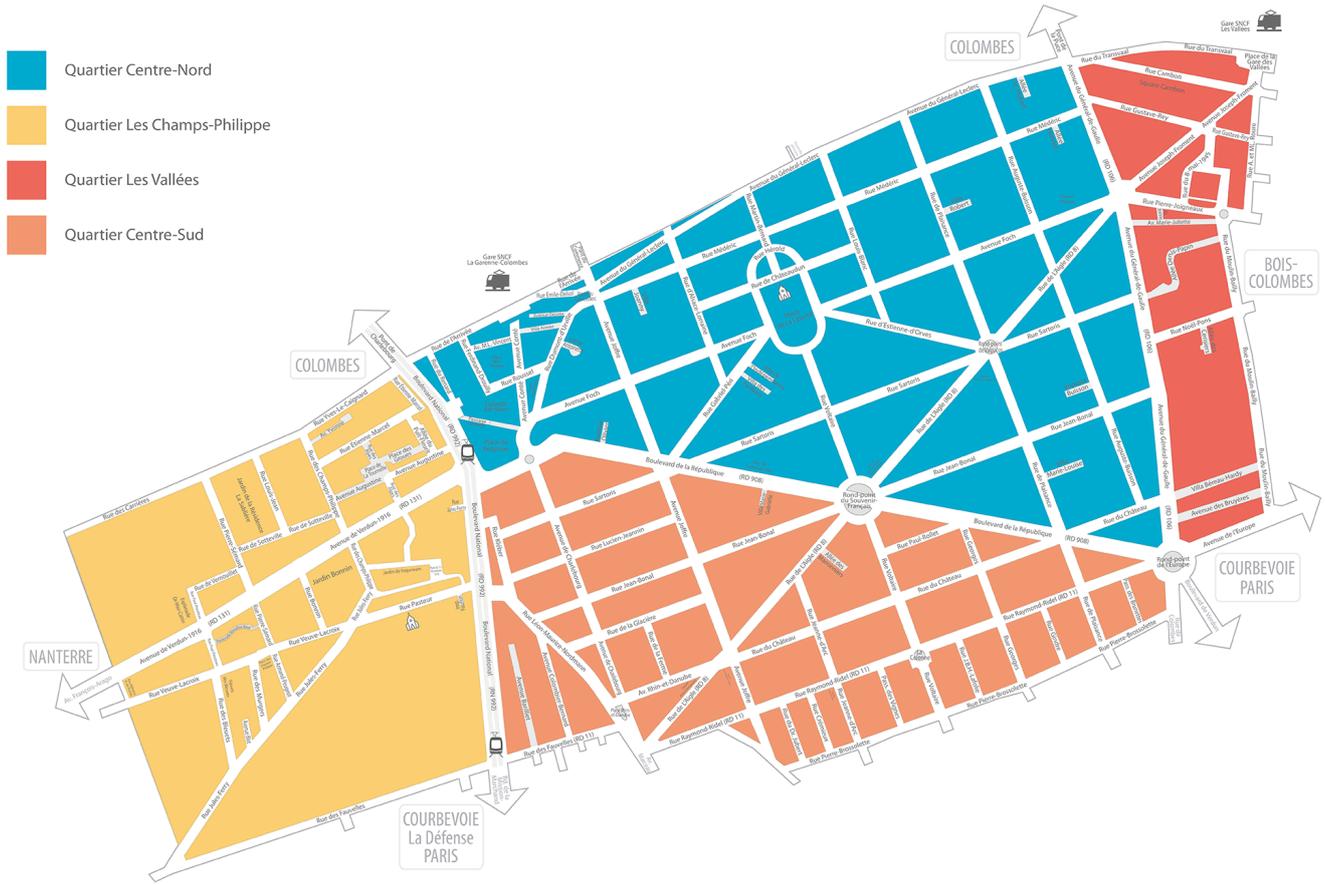
JUIN 2021

Annonce des résultats
et remise de prix aux 3 lauréats

Pour les mentions RGPD et de plus amples informations, n'hésitez pas à consulter les « [Conditions générales d'utilisation \[3\]](#) ».

RESSOURCES

LES QUARTIERS DE LA GARENNE :



[4]

*/